



DÉCISION du MAIRE n° 077 / 2023  
Tarifs – Année 2024  
Modification des tarifs du stationnement de surface

Direction Affaires  
Financières et  
Juridiques

Le Maire d'Aix-les-Bains,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat une partie de ses fonctions,

**VU** la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire de fixer, tant au niveau de leur création que de leur modulation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (alinéa 2),

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier et rajouter certains tarifs pour le stationnement de surface - Année 2024 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont les suivants :

Stationnement de surface : cf. annexe 1

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Ville d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains, le 20 décembre 2023.

Renaud BERETTI  
Maire d'Aix-les-Bains



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision

« Le Maire certifie le caractère  
exécutoire du présent acte à la  
date du 21/12/2023 »

Par délégation du maire,  
**Gilles MOCELLIN**  
Directeur général des services  
Administration Générale et Gestion du patrimoine

# STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
Régime général	SAISIR VOTRE PLAQUE D'IMMATRICULATION A VOTRE ARRIVÉE	
Stationnement réglementé	Lundi → Samedi matin 9 heures à 19 heures Pause méridienne gratuite : de 12 heures à 14 heures	Lundi → Samedi matin 9 heures à 19 heures Pause méridienne gratuite : de 12 heures à 14 heures
Stationnement non réglementé	Hors période réglementée ainsi que les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés	
Durée maximale de stationnement payant / jour	2 heures 30	8 heures
Paieiment	Par carte : <u>zone verte</u> : paiement par tranches de 0,50 € <u>zone orange</u> : paiement par tranches de 0,50 €	
Minimum perçu	1,00 €	0,50 €
30 minutes	GRATUIT Saisie du numéro de plaque obligatoire Ce tarif n'est accessible qu' <b>une seule fois par jour</b>	GRATUIT Saisie du numéro de plaque obligatoire Ce tarif n'est accessible qu' <b>une seule fois par jour</b>
1 heure	1,00 €	0,50 €
1 heure 30	2,00 €	-
2 heures	5,00 €	1,50 €
2 heures 15	15,00 €	-
2 heures 30	35,00 €	-
3 heures	non autorisé dans cette zone	2,50 €
4 heures	non autorisé dans cette zone	4,00 €
5 heures	non autorisé dans cette zone	5,00 €
6 heures	non autorisé dans cette zone	10,00 €
7 heures	non autorisé dans cette zone	15,00 €
7 heures 30	non autorisé dans cette zone	20,00 €
8 heures	non autorisé dans cette zone	30,00 €
FPS minoré si réglé dans les 5 jours	25,00 €	20,00 €

*Exemples en zone Orange :*

*\* Pour un premier stationnement :*

- Durée de stationnement jusqu'à 30 minutes : gratuit*
- Durée de stationnement jusqu'à 1 heure 30 : 1€*
- Etc*

*\* Pour un deuxième stationnement au cours de la même journée :*

- Durée de stationnement jusqu'à 1 heure : 1€*
- Durée de stationnement jusqu'à 1 heure 30 : 2 €*
- Etc*

*Exemples en zone Verte :*

*\* Pour un premier stationnement :*

- Durée de stationnement jusqu'à 30 minutes : gratuit*
- Durée de stationnement jusqu'à 1 heure 30 : 0,50 €*
- Etc*

*\* Pour un deuxième stationnement au cours de la même journée :*

- Durée de stationnement jusqu'à 1 heure : 0,50 €*
- Etc*

## STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
<b>Réglementations particulières :</b>		
<b>Résidents :</b>	Limité à 2 immatriculations maximum par foyer Sont résidents les personnes pouvant justifier d'un domicile en zone de stationnement réglementé à Aix-les-Bains	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 euros lors de la création des droits pour le 1 <sup>er</sup> véhicule. Pour le 2 <sup>ème</sup> véhicule, la redevance comprenant la création des droits et le renouvellement s'élève à 60 euros / an.	
Justificatifs	Pièce identité - dernière taxe d'habitation + carte grise aux mêmes nom et adresse + justificatif de domicile (EDF - téléphone) datant de moins de 3 mois	
Durée de validité des droits	1 an	
Durée maxi du stationnement	Régime général	7 jours immobilisé
Tarifs	Régime général	Tarif forfaitaire : 15 € / mois
Résident GIG-GIC	12 heures 00	Tarif forfaitaire : 15 € / mois

# STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
<b>Pendulaires et Usagers des tc</b>	Non-aixoïis usagers TER, personne séjournant ou personnes travaillant à Aix-les-Bains	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 € / an lors de chaque création ou renouvellement	
Justificatifs	Carte grise, justificatif(s) d'un emploi sur Aix-les-Bains en zone réglementée, abonnement TER, carte d'hôte	
Durée de validité des droits	1 an ou durée d'abonnement TER	
Durée maxi du stationnement	Selon la réglementation en vigueur dans la zone	
Tarifs	Régime général	Tarif forfaitaire : 10 € / semaine - 20 € / 2 semaines - 30 € / 3 semaines - 40 € / mois
<b>PMR</b>	Le stationnement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) n'est autorisé qu'aux personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement, délivrée par le préfet	
Justificatifs	Carte européenne de stationnement + carte grise	
Durée de validité des droits	1 an	
Durée maxi du stationnement	12 heures 00	
Tarifs	gratuit et limité à 12 heures Au-delà : régime général	

## STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
<b>Artisans</b>	Les professionnels dont l'activité nécessite des déplacements fréquents dans l'agglomération, peuvent bénéficier d'un accès spécifique au stationnement	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 € / an lors de chaque création ou renouvellement	
Durée de validité des droits	1 an	
	<b>Artisans / commerçants</b>	
Justificatifs	Extrait Kbis ou du répertoire des métiers de moins de 3 mois, carte grise	
Durée maxi du stationnement	2 heures 1 fois par 1/2 journée Au-delà : régime général	4 heures 1 fois par 1/2 journée
Tarifification non fractionnable	1 immatriculation	3 immatriculations      Flotte: par tranche de 5 véhicules
1 trimestre	150,00€	250,00€      400,00€
1 semestre	250,00€	450,00€      750,00€
1 an	400,00€	800,00€      1400,00€

# STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

Infirmières et kinés	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 euros / an lors de chaque création ou renouvellement. Justificatif d'intervention à domicile
Tarifs	150 euros / an pour 2 h en zone orange par 1/2 journée et 8 h en zone verte
Aides à domicile	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 euros / an lors de chaque création ou renouvellement.
Tarifs	5 euros / mois pour les aides à domicile à leur compte (avec un numéro de SIRET individuel) 8 euros / mois pour les aides à domicile faisant partie d'une association Temps gratuit en zone orange et verte

MISE A DISPOSITION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT DE SURFACE	
Emplacements	Tarifs (par an et par place)
Ambulanciers	158,00 €
Auto-partage	295,00 €
Autres	126,00 €
Banque (convoyeurs de fonds)	650,00 €
Dépose minute devant hôtel	130,00 €
Laboratoire	315,00 €
Taxi	305,00 €

TARIFS POUR LES AUTO-ECOLES
Stationnement illimité en zone verte
180 euros par an et par véhicules sur envoi de la liste des plaques professionnelles à l'adresse <a href="mailto:stm@aixlesbains.fr">stm@aixlesbains.fr</a>

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du maire n° 077 / 2023 - Tarifs 2024 - Modification des tarifs  
de stationnement de surface

.....  
Date de décision: 20/12/2023

Date de réception de l'accusé 21/12/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEC0772023

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20231220-DEC0772023-AU

.....  
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10 .2

Finances locales

Divers

Tarifs des services publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : NA23\_117 Décision 077 - Tarifs 2024 - Stationnement surface.pdf ( 99\_AU-073-217300086-20231220-DEC0772023-AU-1-1\_1.pdf )

Annexe : NA23\_117 Décision 077 - Tarifs 2024 - Stationnement surface - ANNEXE.pdf ( 99\_AU-073-217300086-20231220-DEC0772023-AU-1-1\_2.pdf )

ANNEXE 1